

**Procès-verbal de la réunion  
du 2 juillet 2021**

*adopté le 14 octobre 2021*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
268<sup>ème</sup> séance  
(2<sup>ème</sup> séance du 10<sup>ème</sup> mandat)**



## ORDRE DU JOUR

---

I.	Adoption de l'ordre du jour .....	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 .....	2
III.	Actualités .....	2
	1. <i>Mission d'inspection du CGEDD</i> .....	2
IV.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2021 .....	3
	1. <i>Point d'avancement du plan d'accélération 2020, du plan de relance et des CTEC</i> .....	3
	a) <i>Décision relative à la dotation de l'AMI « Eau et Santé » 2020</i> .....	4
	2. <i>Rapport du Président de la Commission des aides financières du 12 mars 2021 et du 21 mai 2021</i> .....	4
	3. <i>Point sur l'exécution financière</i> .....	5
	4. <i>Budget rectificatif n°1</i> .....	5
V.	Pilotage de l'Établissement et du 11 <sup>ème</sup> programme d'intervention .....	5
	1. <i>Préparation de la révision du 11<sup>ème</sup> Programme – Lettre de cadrage</i> .....	5
	2. <i>Protocole d'étude avec les soudières de Lorraine</i> .....	6
	3. <i>Lancement d'un AAP relatif aux Zones vulnérables</i> .....	7
	4. <i>Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)</i> .....	8
VI.	Compte-rendu de gestion et vie de l'Établissement .....	8
	1. <i>Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse</i> .....	8
	2. <i>Nouvelle formule du Rhin-Meuse infos</i> .....	9
	3. <i>Présentation des activités de contrôle 2020 (aides et redevances) et orientations du plan de contrôle 2021</i> .....	9
	4. <i>Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif aux opérations de gestion intégrée des eaux pluviales portées par des bailleurs</i> .....	9
VII.	Divers .....	9

La séance est présidée par **Mme la Préfète Josiane CHEVALIER**.

**La Présidente** confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint et ouvre la séance à **14h28**.

**La Présidente** introduit la séance et salue la présence des nouveaux membres – renouvellement de près de 40 % du CA - ainsi que la progression de la parité au sein du CA. Elle félicite également l'excellent état d'esprit et la mobilisation des agents de l'AERM.

La Présidente ajoute qu'au cours de la visio-conférence récente avec la Ministre de la transition écologique et sa Secrétaire d'État à laquelle elle a participé, les CA des Agences de l'eau ont été salués pour : leur mobilisation pendant la crise sanitaire, le lancement du plan d'accélération – dont ils ont pris l'initiative en juin 2020 et dont 40 millions d'euros ont déjà été consommés sur une enveloppe totale de 60 millions d'euros - ainsi que la mise œuvre du plan de relance – dans le cadre duquel l'AERM s'est vue allouer une enveloppe de 18,7 millions d'euros.

Cette visio-conférence a permis également d'échanger avec les ministres au sujet : de la lettre de cadrage qui fera l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour et du contenu de la loi 3DS devant entériner la présidence des CA des Agences de l'eau par les préfets coordonnateurs de bassin permettant ainsi d'acquiescer une vision plus globale des enjeux de la politique de l'eau ; un point d'autant plus important que les conséquences du dérèglement climatique sont d'ores et déjà visibles. La visio-conférence a aussi longuement abordé la question de la baisse des effectifs des agences de l'eau. À ce titre, la Présidente informe qu'elle avait bien relayé à la Ministre, les arguments échangés lors du CA du 12 mars dernier en faveur d'une atténuation du schéma d'emplois baissier. La Ministre est mobilisée pour décrocher un moratoire dans le cadre du projet de loi de finances 2022.

La Présidente ajoute enfin que le Varenne de l'eau a été abordé dans la matinée, lors de la session de la Chambre régionale d'agriculture, comme ce fut le cas pendant le CB.

**M. LALOE** demande s'il est possible d'obtenir une copie du courrier que la Présidente du CA a adressé en mars dernier, à la Ministre de la Transition écologique et solidaire relatif au schéma d'emplois, faisant suite aux réactions en nombre des membres du CA lors de la séance du 12 mars dernier

**La Présidente** donne son accord pour communiquer ce courrier. Elle ajoute qu'elle est pour la transparence et d'autant plus que c'est à la suite de la demande du CA.

Elle en profite pour remercier l'engagement du personnel de l'AERM pour la prise en charge de missions nouvelles notamment le plan de relance qui a été mis en œuvre avec beaucoup de détermination.

## **I. Adoption de l'ordre du jour**

**La Présidente** demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour.

*L'ordre du jour est adopté.*

## **II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 12 mars 2021**

**La Présidente** demande s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal.

*Sans observation de la part des administrateurs, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 est adopté.*

## **III. Actualités**

### **1. Mission d'inspection du CGEDD**

**M. HOELTZEL** introduit la section sur les actualités et concentre son intervention sur le rapport d'inspection provisoire. Il remercie les membres du CA pour leur mobilisation rapide et efficace lors du mois de mars 2021 en réponse aux demandes des auditeurs. La mission d'audit a relevé la précision et la richesse des réponses apportées par les membres du CA et a pointé tout particulièrement l'unité de vue qui en résultait.

**La Présidente** remercie M. HOELTZEL.

## **IV. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2021**

### **1. Point d'avancement du plan d'accélération 2020, du plan de relance et des CTEC**

**La Présidente** évoque la grande satisfaction des ministres qui ont eu l'occasion de noter le niveau d'engagement des maîtres d'ouvrage et des équipes de l'AERM à l'égard du plan de relance.

Elle rappelle que de manière complémentaire, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle positionne les territoires dans une dynamique d'investissement positive. Les CTEC (Contrat de Territoire « Eau et Climat ») sont également essentiels en ce qu'ils constituent le socle « Eau » des CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique) qui s'appellent PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique) dans la région Grand Est. Une dizaine de ces contrats ont, par ailleurs, déjà été signés.

**M. MARCOS** présente le point en objet à partir d'un support de présentation.

**La Présidente** remercie M. MARCOS et demande s'il y a des questions.

**M. BAUER** s'interroge sur le peu d'intérêt que semble susciter l'hygiénisation des boues. Il rappelle que ce sujet constitue un point d'alerte en période d'épidémie puisque le virus progresse dans les eaux usées avant d'être précipité dans les boues.

**M. MARCOS** remarque que ce problème risque de devenir chronique et que les collectivités ont intérêt à investir dans des processus d'hygiénisation des boues.

**M. BAUER** insiste qu'il doit s'agir d'un point de vigilance.

**M. HOELTZEL** rappelle que le CA avait voté en avril 2020, des mesures d'urgence pour compenser le surcoût d'hygiénisation des boues stockées. Le dispositif d'aide a été mobilisé mais dans des volumes financiers moindres qu'escomptés. Par ailleurs, les demandes urgentes des collectivités souhaitant investir dans l'hygiénisation des boues ont été traitées. Ces dernières ont cependant été peu nombreuses. Pour la révision du programme, il est envisagé d'ouvrir un financement pour doter les filières de traitement des boues d'un étage d'hygiénisation en anticipation : de la demande future, de la survenue de nouvelles crises sanitaires et des évolutions possibles de la réglementation. De nouvelles solutions peu coûteuses sont en cours d'expérimentation – comme, à titre d'exemple, l'hygiénisation à la chaux dans des silos de boues liquides.

**M. BARBIER** estime que le financement - par le plan de relance - de la rénovation des cours d'écoles constitue une excellente idée, tant en termes d'adaptation au changement climatique et d'imperméabilisation que de pédagogie auprès des enfants.

**M. MARCOS** ajoute que les collectivités profitent de cette rénovation pour repenser la répartition des espaces en faveur de la mixité des activités pour les enfants.

**La Présidente** s'accorde avec l'ensemble de ces remarques.

**M. INGWILLER** félicite la réactivité de l'AERM qui a su travailler dans des délais très courts. Le plan de relance permet d'améliorer sa situation financière, de résorber certains dossiers et d'améliorer l'image de l'AERM tout en rappelant que le changement climatique est au centre des préoccupations.

**La Présidente** complète que le rebond de l'économie française pourrait atteindre 6 % en 2021 ; une perspective encourageante et permise par l'efficacité du plan de relance qui apporta un soutien fort à l'économie dans son ensemble. Aux aides du plan de relance s'ajoutent également l'argent épargné pendant les périodes de confinement et les investissements des entreprises et des collectivités – la relance se fait également par l'investissement et la consommation.

**M. BAUER** précise qu'il faut comparer la situation à 2019, puisque la croissance est relative.

**La Présidente** ajoute que certains experts ont affirmé que la croissance avait déjà retrouvé son niveau de 2019 ; une dynamique positive qui permet de restaurer la confiance dans le futur.

**M. MICHEL** s'interroge sur trois points :

1. La possibilité d'associer les financements évoqués aux financements européens pour engager de nouveaux projets ou mieux les subventionner ;
2. La souplesse des conditions d'éligibilité ;
3. La durabilité des investissements dédiés aux petites communes et notamment aux travaux qui concernent le petit cycle de l'eau.

**M. HOELTZEL** estime que les financements européens ne seront pas aisément mobilisables car la France n'est pas considérée comme un pays « en retard » sur les sujets ciblés – comme la desserte en eau potable ou l'assainissement collectif. A l'inverse, les financements dédiés à la lutte contre le changement climatique ou à la mise en œuvre de la politique agricole devraient être plus ouverts et cumulables. Il ajoute que le SGAR est tout à fait conscient des enjeux associés à la mobilisation de ces financements. Les conditions d'éligibilité ont été largement assouplies dans le cadre du plan d'accélération et du plan de relance. Ces dispositions devraient pouvoir être prorogées jusqu'à la fin du programme. De nouvelles simplifications peuvent être envisagées par ailleurs, en 2021, dans le cadre de la révision. Pour la pérennité des investissements, soin est pris de conditionner l'aide à la résorption des fuites à la mise en place d'un plan de gestion patrimoniale.

**M. MARCOS** complète que les projets en zone rurale et zone de montagne bénéficient d'un taux majoré constituant une forme de solidarité à l'égard du monde rural.

**M. HOELTZEL** rappelle que le seul point soumis à la délibération concerne l'augmentation de l'enveloppe de l'AMI « Eau et Santé ».

#### **a) Décision relative à la dotation de l'AMI « Eau et Santé » 2020**

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** présente le point en objet à partir d'un support de présentation.

**Mme CORSYN** demande l'identité du porteur du projet sur les cyanobactéries et les usagers des plans d'eau.

**M. HOELTZEL** explique que le projet est porté par la Communauté de Communes de Sarrebourg.

**Mme CORSYN** s'interroge également sur la structure scientifique associée au projet.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** répond que la structure s'appelle l'IEE (Institut Européen d'Ecologie localisé à Metz).

**Mme CORSYN** complète que ce projet peut également concerner des plans d'eau patrimoniaux et protégés. L'apparition de cyanobactéries est un phénomène naturel en lien avec la charge en phosphore dans les masses d'eau et au changement climatique. Mme CORSYN estime ainsi qu'il serait intéressant de pouvoir suivre ce projet, dans la durée.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** s'accord et complète qu'ils présenteront au CB ces projets de recherche.

**La Présidente** trouve également le sujet des cyanobactéries préoccupant et méritant un suivi, en lien avec les autres Agences de l'eau.

**La Présidente** propose de passer au vote concernant le point en objet.

*La délibération n°2021-12 concernant la dotation de l'AMI « Eau et Santé » 2020 est adoptée.*

#### **2. Rapport du Président de la Commission des aides financières du 12 mars 2021 et du 21 mai 2021**

**M. DEPAIX** assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

*En l'absence de question, la Présidente propose de passer au point suivant.*

### 3. Point sur l'exécution financière

**M. HOELTZEL** assure l'introduction du point en objet et annonce la présentation, en suivant, du point financier afin que le CA puisse prendre connaissance de la situation de l'AERM en termes de trésorerie.

**M. DINCUFF** assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

**M. HOELTZEL** rappelle qu'il s'agit d'un bilan à mi-parcours et qu'ils font leur possible pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.

### 4. Budget rectificatif n°1

**M. DINCUFF** assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation, en détaillant les circonstances ayant conduit à revoir à la marge les dotations des lignes budgétaires.

*La délibération n°2021-13 concernant le budget rectificatif n°1 est adoptée.*

## V. Pilotage de l'Établissement et du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention

### 1. Préparation de la révision du 11<sup>ème</sup> Programme – Lettre de cadrage

**La Présidente** rappelle que les ministres, lors de la réunion de juin 2021, avaient souligné l'importance de la transition initiée au début du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, notamment de concentrer les interventions sur le SDAGE, la réduction des pollutions à la source et l'adaptation au changement climatique. À cet égard, l'avancement du programme est satisfaisant puisqu'après deux ans les aides centrées sur l'adaptation au changement climatique s'établissent à 72 % du total alors que le contrat d'objectif et de performance (COP) fixe un objectif de 40%.

**M. BAUER** informe l'assemblée que deux réunions de la commission des programmes ont déjà eu lieu et qu'une troisième est prévue le 15 septembre 2021. Ces réunions ont permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre budgétaires pour les années 2022-2024 et de s'accorder sur les grands axes d'évolution du programme.

**M. HOELTZEL** introduit la présentation du point en objet.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** présente le point en objet à l'aide d'un support de présentation.

**M. HOELTZEL** estime que les travaux menés par les commissions sont déjà bien définis et engagés. Les enjeux qui subsistent désormais sont davantage d'ordres budgétaire et pratique.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** complète la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

**M. BAUER** s'accorde sur l'enjeu que représente la moindre sollicitation de l'AERM par les entreprises. Les interventions de l'AERM en faveur des entreprises sont aujourd'hui en baisse : elles s'élèvent à cinq millions d'euros par an quand elles étaient de l'ordre de neuf à dix millions d'euros par ans dans le passé. L'objectif, désormais, est de relancer les demandes des entreprises et de comprendre les raisons de cette absence de sollicitation en leur soumettant un questionnaire. Plusieurs explications peuvent d'ores et déjà être avancées : d'une part, le fait de ne plus soutenir les projets inférieurs à dix mille euros limite le nombre des demandes et, d'autre part, l'important *turn-over* au sein des entreprises induit une méconnaissance du système dans lequel elles évoluent.

**La Présidente** propose également d'associer les chambres consulaires à cette réflexion.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** complète la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

**M. HOELTZEL** complète que l'adoption finale du programme se déroulera, le 3 décembre, pour le CA et le CB.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** reprend la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

**M. HOELTZEL** explique qu'il n'est pas encore demandé aux membres de se positionner sur les orientations puisque la lettre de cadrage n'est pas encore signée. Cependant, deux points doivent être étudiés : d'une part, le maintien de la trajectoire des primes si aucun élément contraire n'est relevé, d'autre part la reconversion de l'enveloppe de 20 M€ d'avances remboursables en subventions (20 M€).

*La délibération n°2021-14 concernant la préparation de la révision du 11<sup>ème</sup> programme est adoptée.*

## **2. Protocole d'étude avec les soudières de Lorraine**

**La Présidente** rappelle qu'il s'agit d'un dossier complexe. Elle se félicite de l'aboutissement du protocole et se propose d'en être la signataire. Ce protocole est aussi l'illustration de la politique de l'AERM qui conduit à privilégier les actions préventives et la réduction à la source, au détriment des mesures correctives.

**M. MARCOS** assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

**La Présidente** estime que l'aboutissement de ce protocole serait un avancement très positif.

**M. HENRY** s'interroge sur ce qu'il advient des chlorures retenus à la source.

**M. MARCOS** précise que la gestion de ce type de produit est, en effet, un problème puisque, jusqu'à présent, aucun débouché n'a été clairement identifié. Une réflexion doit être engagée sur ce sujet.

**M. HOELTZEL** complète en affirmant qu'il existe des moyens et des techniques permettant de limiter les rejets, par exemple en saumure, au niveau du processus industriel même, ou encore en « dessalant » l'eau. Il existe toute une gradation de solutions possibles, mis en œuvre dans les pays nordiques moyennant des coûts énergétiques souvent élevés. Cependant, le rejet fatal reste un problème puisqu'il n'est pas valorisable ou commercialisable.

**M. BAUER** interroge sur ce qu'il adviendra si le protocole ne fonctionne pas.

**La Présidente** estime qu'il faut, dans tous les cas, essayer de régler ce problème à la source.

**M. HOELTZEL** rappelle qu'il faut garder en tête que les études réalisées dans le passé visaient le traitement de la totalité du rejet. Il n'est peut-être pas nécessaire d'atteindre ce niveau-là. Si les rejets étaient réduits d'un tiers ou d'un quart, le bon état des eaux serait sans doute, presque atteint.

**M. MARCOS** précise que le but visé de ce protocole est de réduire les rejets à la source sans, pour cela, mettre en péril l'activité des entreprises.

**M. HOELTZEL** explique qu'il y a une prise de conscience chez les industriels. D'une part, ils saturent complètement leurs capacités de rejet. D'autre part, le changement climatique apporte une variabilité sur l'hydrologie de la Moselle et de la Meurthe, contrariant complètement leurs prévisions concernant les rejets. Les industriels savent ainsi que s'ils ne changent pas de mode de fonctionnement, ils dépasseront le seuil des concentrations qu'ils sont tenus de respecter. Enfin, des problèmes transfrontaliers s'ajoutent à ces enjeux : le Luxembourg, bridé dans son développement par la nécessité de diversifier ses sources d'eau potable, cherche de nouveaux points de captage et notamment dans la Moselle.

**La Présidente** ajoute que l'important est d'aider les entreprises. Souvent, leur mise aux normes n'est pas faite pour des raisons de coûts. L'investissement dans le protocole d'étude est un point positif et se fait désormais avec l'accord du préfet de Meurthe-et-Moselle.

**M. INGWILLER** estime que c'est la première fois qu'il existe un protocole de ce type. Il s'inquiète cependant des délais nécessaires pour répondre à cet enjeu.

**La Présidente** met la proposition au vote. Elle ajoute que ce problème est majeur pour l'AERM puisqu'il impacte son image à l'international.

*La délibération n°2021-15 concernant le protocole d'étude avec les soudières de Lorraine est adoptée à l'unanimité.*



### 3. Lancement d'un AAP relatif aux Zones vulnérables

**La Présidente** introduit le point en objet. Les zones vulnérables concernent particulièrement les agriculteurs et appellent à un engagement financier de la part de l'AERM. L'initiative de l'AERM peut, par ailleurs, être saluée puisque, preuve de son importance, ce sujet a également été abordé dans la matinée par la chambre régionale d'agriculture. Les investissements, dont l'importance sera déterminée à la suite d'une phase de diagnostic, témoigneront de la solidarité de l'AERM vis-à-vis des agriculteurs.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** présente le point en objet à l'aide d'un support de présentation.

**M. PELLETIER** ajoute que les zones vulnérables représentent tout autant une opportunité pour les exploitations agricoles qui mettent en œuvre la réglementation, qu'une menace pour celles qui ne franchissent pas le pas de la mise aux normes et seront laissées de côté. Les dispositions de l'appel à projets vont, dès lors, déterminer le futur de ces établissements – et leur caractère, ou non, reprenable –, dans les quinze années à venir. En cela, il est important d'accompagner les exploitants – et notamment les exploitants d'élevages de taille modeste qui seront les plus concernés –, et la phase de diagnostic permet de se projeter dans l'avenir, y compris en termes de succession pour les exploitations.

**La Présidente** s'accorde sur l'importance de préciser que ce sont bien les petits élevages qui seront les plus concernés.

**M. DIETMANN** attire l'attention sur deux points. D'une part, il encourage le diagnostic différencié par secteur. En effet, dans certains secteurs, les zones vulnérables ne correspondent pas seulement à une problématique agricole mais sont aussi liées aux problèmes d'inondation ou de ruissellement. D'autre part, l'évolution climatique pose de sérieux problèmes aux agriculteurs – à titre d'exemple, il faut permettre aux exploitants de s'adapter aux nouveaux rythmes de pousse de l'herbe servant à nourrir les élevages, notamment par l'équipement en séchoirs à herbe. À ce titre, il est important de soutenir les agriculteurs qui ont déjà engagé des actions non marchandes au bénéfice de l'environnement et d'éviter leur découragement face à l'extension des zones classées vulnérables aux nitrates.

**M. INGWILLER** affirme qu'il y a une véritable prise de conscience dans le monde agricole.

Le soutien à l'élevage est nécessaire pour entamer la transition écologique, mais à la vue du nombre impressionnant de secteurs concernés par les zones vulnérables, se pose la question du montant des aides qui seront proposées par l'AERM. Un chiffrage est aujourd'hui nécessaire ainsi qu'un plan de répartition des aides entre les secteurs ; si le montant annoncé initialement est dilué, les aides risquent d'être inutiles.

**La Présidente** soutient que l'objectif est d'accompagner significativement les exploitations. C'est un engagement qu'elle a pris elle-même.

**Mme CORSYN** demande qu'il soit précisé dans l'appel à projets qu'il existe un objectif premier de maintien des prairies existantes. En effet souvent, les mesures environnementales sont calculées sur la base d'une perte de revenu agricole. Les systèmes d'exploitation qui sont en herbagé totaux n'auront pas la même marge de progrès que les autres. Dès lors, il s'agit de s'assurer que les exploitants agricoles qui ont déjà de bonnes pratiques, et n'ont donc pas de perte d'exploitation en lien avec une remise en herbe, soient également rémunérés pour leur engagement. Mme CORSYN estime également que les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) doivent être mobilisables sur la totalité des zones vulnérables et non uniquement les zones Natura 2000.

**M. HENRY** perçoit qu'il faut un PSE (Paiement pour Services Environnementaux) herbe pour régler cette situation.

**Mme CORSYN** rappelle cependant que les PSE sont plus difficiles à mobiliser.

**M. HENRY** conçoit ce point de vigilance. Il existe des techniques permettant d'allier productivité et utilisation de l'herbe et dont il faut encourager l'usage auprès des agriculteurs. Elles sont d'ailleurs déjà très développées dans certaines autres régions.

**Mme GENESSEAU** souhaite souligner la réactivité de l'AERM pour le lancement de cet appel à projets et salue tout particulièrement la phase de diagnostic-conseil envisagée qui va permettre d'éviter les effets contre-productifs à cette extension des zones vulnérables. En réponse à M. INGWILLER, elle ajoute que la zone qui reste non vulnérable correspond presque à une zone où il n'y a pas d'agriculture.

**La Présidente** remarque qu'il y a peu de communes qui perdent le classement zones vulnérables, mais beaucoup, à l'inverse, qui le gagnent.

**M. HOELTZEL** répond aux différents intervenants. Sur les inquiétudes concernant le montant d'accompagnement, il explique que huit millions d'euros sont prévus et pourront être échelonnés jusqu'à la fin du programme. Le taux d'intervention de l'AERM étant plafonné à 40 % et la présence de cofinancements étant à prévoir, cela permettra de satisfaire l'accompagnement des exploitants et la mise aux normes des exploitations. D'autre part, il réaffirme la volonté d'effectuer des diagnostics groupés sur des secteurs donnés afin de regarder si une logique de PSE peut se développer. Il conclue enfin en expliquant que tous les outils dont dispose l'AERM seront mobilisés afin d'accompagner au maximum les agriculteurs.

**M. PELLETIER** souhaite qu'il soit précisé que la mise aux normes des bâtiments d'élevage est un travail déjà bien avancé et qui a débuté dans les années 1993. Il y a eu depuis de nombreuses restructurations et des regroupements d'élevages qui leur ont permis de grandir en taille mais qui les ont également forcés à se soumettre aux réglementations ICPE. Ainsi, si cet appel à projets est une phase importante dans le mouvement de mise aux normes des bâtiments, il ne cible pas un grand nombre d'exploitations : ces dernières sont de taille moyenne à petite, puisque les plus importantes ont déjà été mises aux normes, et davantage concernées par la production de vaches allaitantes que de vaches laitières.

**M. HOELTZEL** synthétise qu'environ 1 000 exploitations devront être mises aux normes. En estimant qu'il faudra un financement de quarante mille euros par exploitation – soit un total de 8 millions d'euros d'aides en comptant 40 % de financement et un cofinancement FEADER. L'AERM a largement les moyens de financer ce projet d'ici la fin de son programme.

**M. MORVAN** remarque que le maintien des prairies permanentes est un critère important d'évaluation et de validation, par l'Union Européenne, du paiement vert au titre de la PAC. Ce critère fait l'objet d'un suivi fort au niveau régional avec pour valeur de référence la surface en herbe en 2012. La région Hauts-de-France avait notamment été mise en pré-contentieux européen pour le retournement de prairies permanentes conduisant à la mise en place d'un arrêté ministériel. Il s'interroge ainsi sur l'état de la région Grand-Est concernant le retournement des prairies permanentes. Il ajoute que le nombre de méthaniseurs, qui conduisent à une transition de l'herbe vers le lisier, est, en effet, en augmentation dans la région et concourant au retournement des prairies.

**La Présidente** prend note de ces éléments d'éclairage mais rappelle que le sujet central est celui de l'appel à projets relatif aux zones vulnérables.

**La Présidente** met au vote la proposition en objet.

*La délibération n°2021-16 concernant le lancement d'un AAP relatif aux Zones Vulnérables est adoptée.*

#### **4. Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**

**M. HOELTZEL** assure la présentation, rapide, du point en objet. Le CA a déjà validé le dispositif, il s'agit donc d'un simple ajustement de forme de la consommation d'aide type.

*La délibération n°2021-17 concernant la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est adoptée.*

## **VI. Compte-rendu de gestion et vie de l'Établissement**

### **1. Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse**

**La Présidente** introduit le point en objet et rappelle qu'il fait suite à l'interpellation de Mme CORSYN lors du dernier CA. Il s'agit de relever le seuil de délégation des aides afin de faciliter leur attribution et de fluidifier le traitement des dossiers. La Présidente ajoute que ce point a fait l'objet d'un accord des tutelles.

**M. HOELTZEL** assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

*La délibération n°2021-18 concernant la délégation du pouvoir du Conseil d'administration au Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est adoptée.*

## **2. Nouvelle formule du Rhin-Meuse infos**

**Mme CHAFFAROD** assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

**M. HOELTZEL** précise que le nouveau format du magazine devrait davantage mettre en avant les actualités. Il espère que cette nouvelle formule leur plaira.

## **3. Présentation des activités de contrôle 2020 (aides et redevances) et orientations du plan de contrôle 2021**

**M. HOELTZEL** assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

## **4. Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif aux opérations de gestion intégrée des eaux pluviales portées par des bailleurs**

**M. HOELTZEL** assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

## **VII. Divers**

**La Présidente** clôture la séance.

*En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à **16h45**.*

Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

La Présidente  
du Conseil d'administration,









Josiane CHEVALIER

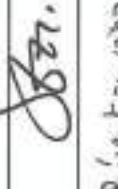





## Réunion du Conseil d'Administration du 2 juillet 2021 Feuille d'émargement (Membres du Conseil d'Administration)

Civilité	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Nouveaux	Récept pouvoir de	Récept pouvoir de	Emargement
Mme	CHEVALER	Josiane	Présidente	Présidente du Conseil d'Administration Présidente de Région Grand Est et du département du Bas-Rhin	OUI						
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire Il Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sérenat et Ennonis Maire de Muhrstrotz Vice-Président de la Commission Agricole de bassin	OUI						
Mme	BARDOT	Audrey	Collectivités	Conseillère municipale de Puligny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle 1ère Vice-Présidente du Comité de bassin Rhin-Meuse Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme"	OUI						
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Adjointe au Maire de Muhrstrotz	OUI						
Mme	BULOUE	Stéphane	Collectivités	Maire de Mundolsheim	EXCLUSE		M. Bernard INGWILLER				
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Micromont	OUI						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPADE L'Argue Maire de Merspach Vice-Président de la Commission "Economie et partage de la ressource en eau"	OUI						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Crassendort	OUI			1			
M.	JACQUE	Etouard	Collectivités	VICE-PRÉSIDENT DE TERVAMA Conseiller régional Grand Est Vice-Président du Conseil d'Administration de l'AERM Président de la Commission "Subvention des Inondations"	EXCLUSE						
Mme	MICHEL	Déborah	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy Vice-Présidente de la Commission Planification Vice-Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme"	OUI						
M.	VALDEVIT	Bruno	Collectivités	Président du Syndicat Inter-Communal Vice-Président de Metz Métropole Maire d'Arc-sur-Moselle	EXCLUSE						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
Mme	CORBYN	Mélanique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire des sites touristiques Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin	OUI						
M.	ERB	Robert	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI						Excluse
Mme	GENESSEAUX	Valérie	Usagers non économiques	Membre du Conseil d'administration de France Nature Environnement Grand Est	OUI						Présente en visio
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						
M.	REININGER	Daniël	Usagers non économiques	Président de France Nature Environnement Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI						Présente en visio
Mme	ARNOLD	Fabrique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	OUI						
M.	BAUER	Gilbert	Usagers économiques	PRÉSIDENT DE TRISTEUIL français des SOISSONS de la brasserie et de la malterie Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président du Conseil d'administration de l'AERM Président de la Commission des Installations	OUI						
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	EXCLUSÉ		M. Jean-Luc PELLETIER				
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS France Présidente de la Commission Industrie de bassin	OUI						Présente en visio
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse Président de la Commission Agricole de bassin	OUI			1	M. Jean-Paul BECKER		
M.	HENRY	Philippe	Personne qualifiée	Personne qualifiée Président Agence Bio Grand Est Président de la Commission "Economie et partage de la ressource en eau"	OUI						

Civilité	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	VANLAER	Hervé	Etat	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSE	Ludovic PAUL	M. Hervé VANLAER	2	M. Blaise GOURTAY	M. Pascal GAUTHIER	
M.	GOURTAY	Blaise	Etat	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSE						
M.	BOSSY	Anne	Etat	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSE	Mia LOUETTE					
Mme	CAYRÉ	Virginie	Etat	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSE	Nicolas REYNAUD					Présent en vidéo
M.	DUBREUIL	Pierre	Etat	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSE	Xavier MORVAN					
Mme	COULONGEAT	Françoise	Etat	Directrice régionale des finances publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSE	Patrick WEHRELEN					Présent en vidéo
M.	GAUTHIER	Pascal	Etat	Directeur inter régional du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSE		M. Hervé VANLAER				
M.	BRAUD	Dominic	Etat	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	OUI						Présent en vidéo
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	Etat	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	EXCUSE						
M.	MUNCH	Bernard	Etat	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSE						
M.	DUTERTRE	Jean-François	Etat	Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est	EXCUSE						
M.	LALOÉ	Julien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						

<b>Membres présents ou représentés</b>	<b>25</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>4</b>	<b>Total</b>	<b>29/35</b>
--	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



# Réunion du Conseil d'Administration du 2 juillet 2021

## Feuille d'émargement (Autres participants et invités)



Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	RAYMOND	François	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ	AGNÈS RIVOISY-MAELASSAF					Présent en vidéo
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						Présent en vidéo
Mme	FORQUET FUSIER	Alexandra	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						
M.	BERTEAUD	Pascal	État	Représentante suppléante du personnel	EXCUSÉ						
M.	BETTON	Jérôme	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSÉ						
M.	MARTIN	Didier	État	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie							
M.	ORY	Pierre	État	Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle							
M.	JURDY	Nicolas	Invité	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges	EXCUSÉ	Dominique BEMER					
				Chef de pôle Eau Rhin-Meuse Délégation de bassin Service Eau Biodiversité Paysage DREAL Grand Est	OUI						
			Autres participants et invités	NOMADEIS	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.			Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau							
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, Planification, Programme et Politiques d'interventions	OUI						



Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emangement
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Finances	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	EXCUSÉ						
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Direction des Systèmes d'Information - DSI Mission Administration de données	EXCUSÉ						
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Chef du Service Programme et Politiques d'Intervention	OUI						
Mme	FICHTER	Aude	Autres participants et invités	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef du Service Eau dans la Ville et Industrie	EXCUSÉ						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Chef de Pôle Coordination Territoriale	OUI						
M.	BOURMAUD	Davis	Autres participants et invités	Chargé de mission Coordination territoriale	EXCUSÉ						
Mme	CASTEJON	Isabelle	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Redevances et des Finances Chef de Service Finances	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	OUI						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des achats et du pétrolière	OUI						
M.	GOFFIN	Hervé	Autres participants et invités	Adjoint / Chef du Service Comptable	OUI						
			Membres présents ou représentés		25						